



PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AUTO-ÉVALUATION « INONDATION » de son habitation à destination des particuliers

« Tous concernés, tous préparés »



Sur les 15 départements de l'arc méditerranéen¹, 36% de la population réside dans l'emprise potentielle d'inondations extrêmes, appelée l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles

Sur l'arc méditerranéen, 96 % des communes (3550 communes) ont été reconnues au moins une fois comme ayant subi une catastrophe naturelle liée aux inondations.

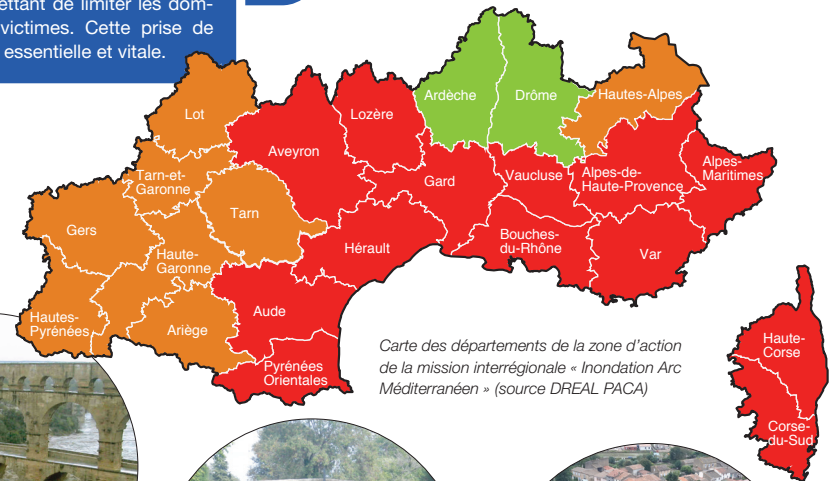
Sur l'ensemble des départements de l'arc méditerranéen, 759 378 entreprises sont situées dans l'EAIP.

Pourtant, chacun d'entre nous peut mettre en œuvre des actions simples et efficaces permettant de limiter les dommages et les victimes. Cette prise de conscience est essentielle et vitale.



POURQUOI RÉALISER UNE AUTO-ÉVALUATION ?

Cette action d'auto-évaluation « inondation » est avant tout une démarche citoyenne et responsable. Face au risque d'inondation, chacun se doit de se préparer dans son quotidien et dans son noyau familial à faire face à un éventuel événement et à réduire la vulnérabilité de ses biens. Nous devons tous être plus résilients.



Carte des départements de la zone d'action de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (source DREAL PACA)



Pont du Gard, source CD 30.
Gard / septembre 2002 :
800 M € de dégâts, 22 décédés.



Commune de Biot, source DREAL PACA.
Alpes-Maritimes / octobre 2015 :
600 M € de dégâts, 20 décédés.



Vue de Villegailhenc, source Cdt Biscay et Barthez.
Aude / octobre 2018 :
220 M€ de dégâts, 15 décédés.

¹ Indicateurs Inondations Arc : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html>



La **VULNÉRABILITÉ** traduit la fragilité des éléments exposés (personnes, habitations, réseaux...), vis-à-vis d'un phénomène donné. Plus la vulnérabilité est élevée et plus les conséquences seront importantes.



La **RÉSILIENCE** est l'aptitude à se rétablir, voire à se renforcer après une crise.

?

L'AUTO-ÉVALUATION VA SE DÉROULER EN 3 ÉTAPES :

ÉTAPE 1

Je caractérise mon exposition au risque d'inondation.

ÉTAPE 2

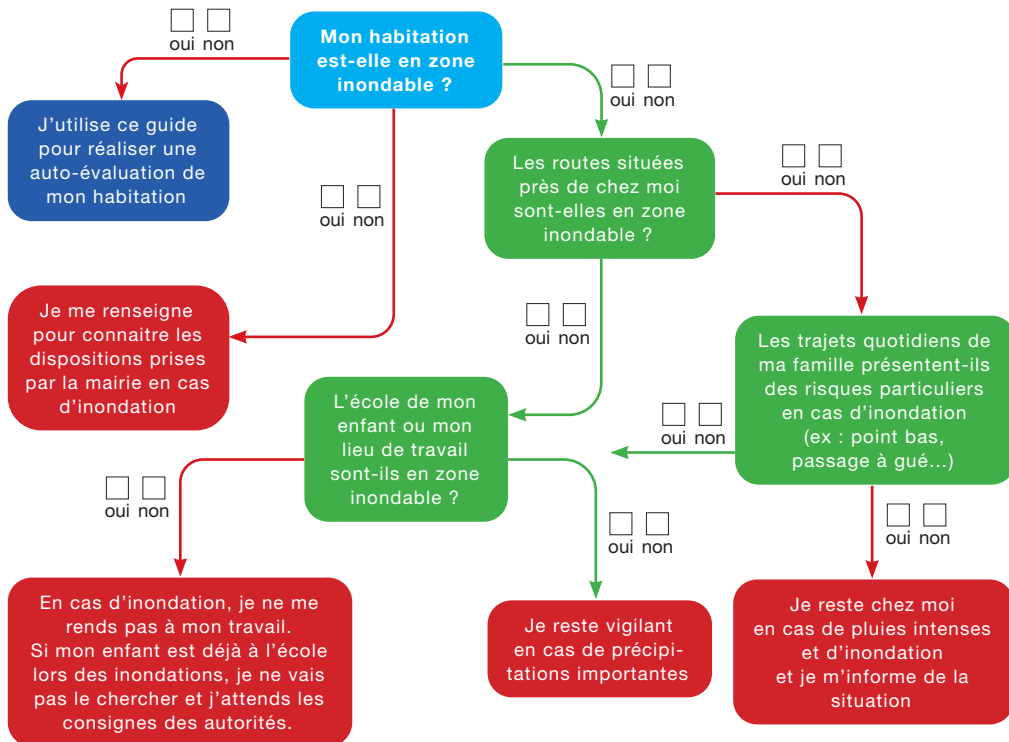
J'évalue la vulnérabilité de mon habitation (diagnostic de la vulnérabilité pour déterminer les mesures de protection adaptées).

ÉTAPE 3

J'anticipe (en cas d'inondation, je reste ou je pars ?)
Je m'équipe (kit de mise en sécurité)
J'adopte les bons réflexes (information et comportements)

?

SUIS-JE CONCERNÉ PAR LE RISQUE INONDATION DANS MON QUOTIDIEN ?



ÉTAPE 1

JE CARACTÉRISE MON EXPOSITION AU RISQUE INONDATION

A. Suis-je exposé au risque inondation dans mon quotidien ?

Afin de savoir si je suis concerné par le risque inondation, de nombreux documents existent et sont à ma disposition gratuitement. Pour commencer je me rapproche de la mairie qui pourra m'orienter :

- Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Il a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il peut également mentionner la localisation des repères de crue correspondant aux plus hautes eaux connues qui permettent d'affiner la connaissance sur les zones ayant déjà été inondées sur le territoire.
 - Disponible sur Internet et sur demande à la mairie
- Depuis le 1^{er} juin 2006, **l'Information Acqureur Locataire (IAL) est obligatoire**. L'acquéreur ou le locataire de tout bien immobilier est informé par le vendeur/bailleur sur les risques visés par un **Plan de Prévention des Risques** susceptibles d'affecter ce bien ainsi que sur les sinistres ayant été indemnisés au titre des catastrophes naturelles.

- Les **repères de crues** proches de mon habitation ou des lieux que je fréquente. Ces repères sont les témoins historiques des inondations passées en indiquant le niveau maximum atteint par un événement. Ils permettent d'imaginer les conséquences au niveau local d'une telle hauteur d'eau.

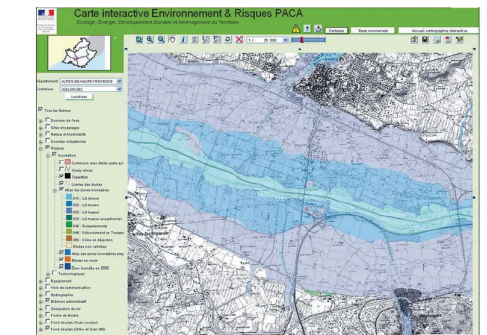


- Témoignages** de personnes ayant vécu des inondations sur la commune (www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr).
- Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** a, depuis décembre 2000, succédé au Plan d'Occupation des Sols (POS). Le PLU est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Dans les zones de risques identifiées, les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer la prise en compte effective et la prévention des risques naturels ou technologiques.
 - Consultable en mairie
- Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ou Littoral (PPRL)**. C'est un outil de planification urbaine permettant aux services de l'État de réglementer la construction en zone inondable (interdiction de construction, prescriptions). Il détermine des zones d'aléas (fort-moyen-faible) pour un événement centennal ou le plus fort événement connu. Croisé avec les enjeux, il s'agit du zonage réglementaire.
 - Consultable en mairie

Je peux consulter le **site du ministère de la transition, de l'écologie et du territoire** afin de savoir si ma commune et plus précisément mon habitation se situe dans le périmètre d'un PPR. Ce site me permet également de savoir si des inondations sont déjà survenues sur ma commune.

Site Internet :

- L'**Atlas des Zones Inondables (AZI)**. C'est une cartographie informative au 1/25000^e qui définit l'enveloppe maximale des inondations par débordement de cours d'eau ou par submersions marines.
 - Consultables dans les mairies ou les Directions Départementales des



- Les **cartographies des surfaces inondables dans les Territoires à Risques Importants d'Inondations (TRI)**.
 - Site Internet des services

B. Comment et jusqu'où puis-je être touché ? Définition du scénario de mon niveau d'exposition

L'autodiagnostic me permet de déterminer mon niveau d'exposition en précisant les caractéristiques des inondations potentielles (type, fréquence, vitesse et hauteurs attendues en fonction du scénario) :

MON TABLEAU D'EXPOSITION	
Fréquence approximative	<input type="checkbox"/> Tous les 10 ans ou moins
	<input type="checkbox"/> Tous les 30 à 50 ans
	<input type="checkbox"/> Tous les 100 ans
Type d'inondation	<input type="checkbox"/> Ruissellement pluvial
	<input type="checkbox"/> Débordement de cours d'eau
	<input type="checkbox"/> Submersion marine
Vitesse du courant	<input type="checkbox"/> Faible
	<input type="checkbox"/> Moyenne
	<input type="checkbox"/> Forte
Hauteur d'eau (maximale)	<input type="checkbox"/> Entre 0 et 0,50 m
	<input type="checkbox"/> Entre 0,5 et 1 m
	<input type="checkbox"/> Entre 1 et 1,50 m
	<input type="checkbox"/> Supérieur à 1,50 m
Durée de l'inondation	<input type="checkbox"/> Entre 30 mn et 2 h
	<input type="checkbox"/> Entre 2 et 10 h
	<input type="checkbox"/> Entre 10 h et 2 jours
	<input type="checkbox"/> Supérieur à 2 jours

Date d'arrivée dans le logement	<input type="text"/>
Dernière crue vécue	<input type="text"/>
Dernière crue connue	<input type="text"/>
Inondations Historiques	<input type="text"/>

Zone inondée : évitez les pièges !



Eau bleue claire (courant faible à modéré).
Eau bleue foncée (courant fort à très fort).

**25 CM D'EAU SUFFISENT
POUR ÊTRE EN DANGER !**

ÉTAPE 2 LA VULNÉRABILITÉ DE MON HABITATION

Guide pour identifier les vulnérabilités de ma maison

Des travaux de rénovation, de mise aux normes ou encore un changement d'équipement peuvent être une opportunité pour adopter certaines de ces mesures.

A. Quelle est la vulnérabilité du bâti ?

MON TABLEAU DE VULNÉRABILITÉ		OUI	NON
1	Les voies d'accès à ma maison sont-elles inondables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	L'aire de stationnement de mon véhicule est-elle inondable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Mon habitation est-elle équipée de dispositifs permettant de limiter ou retarder les entrées d'eau (atardeaux, clapet anti-retour...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Mon habitation dispose-t-elle d'un espace refuge au-dessus des plus hautes eaux connues permettant la mise en sécurité des personnes en attendant l'arrivée des secours (accessible de l'intérieur et donnant accès vers l'extérieur) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Les pièces situées en sous-sol ou rez-de-chaussée sont-elles des lieux de sommeil ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Les pièces situées en sous-sol ou rez-de-chaussée abritent-elles des objets ou équipements de valeur (financière et/ou sentimentale) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Les matériaux composant mon habitation sont-ils vulnérables à une inondation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Quelles est l'exposition au risque inondation de mes installations électriques ?	Les tableaux électriques sont-ils hors d'eau ?	<input type="checkbox"/>
		Les prises sont-elles hors d'eau ?	<input type="checkbox"/>
		Les interrupteurs sont-ils hors d'eau ?	<input type="checkbox"/>
		Le système d'alarme est-il hors d'eau ?	<input type="checkbox"/>
9	Les papiers administratifs (assurance, carte d'identité...) et factures sont-ils hors d'eau ?	Les gaines du réseau électrique sont-elles descendantes ?	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- 1 En cas de réponse positive, il est recommandé de ne pas sortir dès qu'elles sont inondées.
- 2 En cas de vigilance pluie inondation, je ne gare pas mon véhicule sur cette place.
- 3 En cas de réponse négative, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'étanchéité temporaire et si besoin de colmater définitivement les voies d'eau (fissure, étancher câbles et gaines... (lien vers les stratégies d'actions en dernière page)
- 4 En cas de réponse négative, il est important de prévoir un tel aménagement. (lien vers les stratégies d'actions en dernière page)



Pose deatardeaux, source Cyprès

7 Tableau des matériaux

Matériaux vulnérables

Matériaux peu ou non vulnérables

REVÊTEMENT DE SOL	CLOISONS ET DOUBLAGES	REVÊTEMENTS MURAUX	MENUISERIES	VITRAGE
Peinture	Plaques de plâtre	Peinture	Cartonnées	Simple vitrage
Textile	Panneaux alvéolaires	Textile	Bois	Double vitrage
Plastique / Linoléum	Bois	Papier	Métal	
Bois	Fibre / minérale	Bois	PVC	
Carrelage	Plastique alvéolaire	Mortier		
Béton/résine	Brique	Carrelage		
	Agglo creux / béton			

En fonction des matériaux, des mesures peuvent être prises :

- Adapter votre revêtement de sol avec des matériaux peu sensibles à l'eau.
- Sur les murs, privilégier des enduits mortiers ciment et éviter les revêtements en plastique.
- Privilégier le double vitrage afin de mieux résister à la pression de l'eau.

(lien vers les stratégies d'actions en dernière page)

8 En cas de réponses négatives :

- Mettre hors d'eau les équipements vulnérables comme les tableaux électriques...
- Redistribuer / modifier les circuits électriques en mettant en œuvre des circuits descendants afin d'éviter les rétentions d'eau dans les gaines...

(lien vers les stratégies d'actions en dernière page)

9 En cas de réponse négative, il est important de s'assurer qu'un double de ces papiers se trouvent dans une zone non inondable.

B. Quelle est la vulnérabilité des équipements et matériels ?

MON TABLEAU DE VULNÉRABILITÉ (SUITE)

		OUI	NON	Non concerné
10	Les cuves de gaz ou de fioul sont-elles arrimées ?			
11	Les emprises des fosses et bassins (piscine par exemple) sont-elles signalisées afin de ne pas piéger les secours éventuels ?			

10 En cas de réponse négative : Arrimer ou rehausser les équipements afin d'éviter toutes pollutions. (lien vers les stratégies d'actions en dernière page)



Arrimage des cuves de fioul

11 En cas de réponse négative : Matérialiser la présence de fosses ou points bas comme l'installation d'une barrière de protection autour de la piscine. (stratégie d'action en dernière page)



Localisation des emprises d'une piscine

C. Comment assurer la sécurité des personnes ?

ET MA FAMILLE ?

		OUI	NON
12	Ai-je constitué un kit d'urgence ?		
13	Ai-je discuté en famille des réflexes et des consignes à respecter en cas d'inondation ?		
14	Y a-t-il des personnes vulnérables (personnes âgées, enfants, bébés, à mobilité réduite) dans mon habitation ?		
15	Y a-t-il des animaux de compagnie ?		
16	Suis-je informé si l'établissement scolaire de mon (mes) enfant(s) est préparé et a réalisé son Plan Particulier de Mise en Sureté ?		

12 En cas de réponse négative, il est nécessaire d'anticiper la crise en préparant un kit de survie à prendre avec soi en attendant l'arrivée des secours.

CONTENU DU KIT D'URGENCE

Couverture
Radio
Sachet hermétique avec documents photocopiés (assurance, carte identité ou passeport...)
Sac poubelle et couverture de survie
Gourde
Bloc note et stylo
Chargeur universel de téléphone
Nourriture conditionnée
Bouteille d'eau
Mouchoirs en papiers et kit d'hygiène
Lampe torche
Trousse de secours (avec médicaments urgents et ordonnances)
Vêtements de rechange



13 Si non, prévoir une discussion avec l'ensemble des personnes vivant dans l'habitation, avec ce guide, pour leur expliquer les consignes et les actions à respecter.

14 Si oui, prévoir les matériels, équipements, denrées... pour un éventuel abandon du foyer : trousse de secours, documents avec des détails sur l'état de santé et sur les médicaments spécifiques, lait en poudre...

15 Si oui, faire en sorte que les animaux puissent être transportés. Pour ceux qui ne peuvent pas être emmenés, il est nécessaire de les placer dans des pièces à l'étage ou qui ne seront pas inondés.

16 Si non, se rapprocher du directeur, du principal ou du proviseur afin de connaître les actions mises en place par l'établissement scolaire en cas d'inondation.

D. Avez-vous vérifié vos contrats d'assurance ?

Pour l'assurance habitation, la garantie « dommages » est obligatoire pour bénéficier de remboursement, dès lors qu'un arrêté de catastrophe naturelle est publié.

Pour l'automobile : les assurances dites « au tiers » ne permettent généralement pas d'indemnisation.

Responsabilité civile : seules les assurances personnelles souscrites peuvent intervenir en cas de dommages corporels ou de décès lors d'une catastrophe naturelle (assurance de type décès, individuelle accident, garantie des accidents de la vie ou assurance scolaire ou extra-scolaire).

ÉTAPE 3 COMMENT ANTICIPER ? JE RESTE ? JE PARS ?

Ne vous limitez pas à la couleur de la vigilance, lisez les bulletins !

POUR ANTICIPER UNE INONDATION

		OUI	NON	Information à compléter
1	Est-ce que je sais comment me tenir informé de la montée des eaux sur ma commune et mon département ?			
2	Est-ce que je connais les moyens d'alerte mis en place sur ma commune ?			
3	Suis-je abonné à la télé-alerte de ma commune ? Les numéros communiqués sont-ils à jour ?			
4	En cas d'évacuation , est-ce que je connais les points de rassemblements ou les centres d'accueil mis en place ?			
5	Est-ce que je connais les bons comportements à adopter face aux inondations ?			
6	Mon habitation constitue-t-elle un lieu sûr pour rester à l'abri dans l'attente des secours ou de la fin de l'évènement ?			

1 Les services de Météo-France en charge de la prévision des crues diffusent l'information en continu. Lors d'un événement, je peux également me tenir informé via la radio, les réseaux sociaux, la télévision ou la presse.

pour me tenir informé des dangers qui menacent mon département (ex : tempête, inondation, submersion).

- Pour me tenir informé d'une montée des eaux du cours d'eau qui traverse votre commune, je peux consulter régulièrement la **carte de vigilance « crues »** sur <http://www.vigicrues.gouv.fr>.
- Je peux également, sur <http://vigilance.meteofrance.com>, consulter la **carte de vigilance météorologique**



Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le samedi 04 mars 2017 à 06h00
Validité : jusqu'au dimanche 05 mars 2017 à 06h00

Consultez le **bulletin national**
Vent violent pour l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var, la Vaucluse et la Drôme ce matin. Neige collante en moyenne altitude sur le sud Massif Central, l'Aude et l'Ariège.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :
Neige-Verglas/Orange - Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation. - Respectez les restrictions de circulation et déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée. - Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments. Vent/Orange - Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets. - N'intervenez pas sur les toitures. - Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

11 départements en Orange.

• Consulter les prévisions
• Bison Futé
• Vigilance en Europe

Copyright Météo France

2 En cas de réponse négative, les deux documents disponibles réalisés en mairie, peuvent m'aider pour connaître les moyens d'alerte existants :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



3 En cas de réponse positive, je me rapproche de ma mairie afin de m'assurer que mes coordonnées téléphoniques sont à jour.

4 En cas de réponse négative, je me rapproche de la mairie.

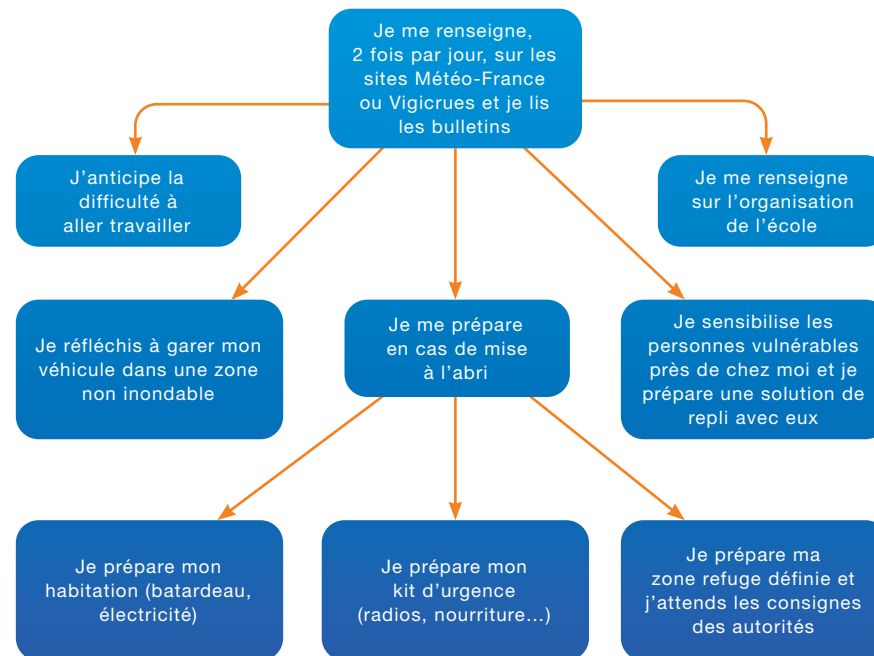
5 Afin d'assurer la sécurité de ses proches, il est nécessaire d'adopter de bonnes pratiques :

- Je prends soin de mes proches, en particulier les personnes ayant besoin d'un traitement médicalisé.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école car les enseignants sont formés à leur sécurité dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).
- Je reste vigilant en évitant le plus possible de me déplacer (à pied ou en voiture).

6 En cas de réponse négative, je me rapproche de la mairie pour connaître le lieu de mise à l'abri le plus proche de chez moi.

? QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 JOURS AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?

Le risque est annoncé !



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES,
de mes voisins et des personnes vulnérables



JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU
et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



ROUTE INONDÉE

JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE,
ils sont en sécurité

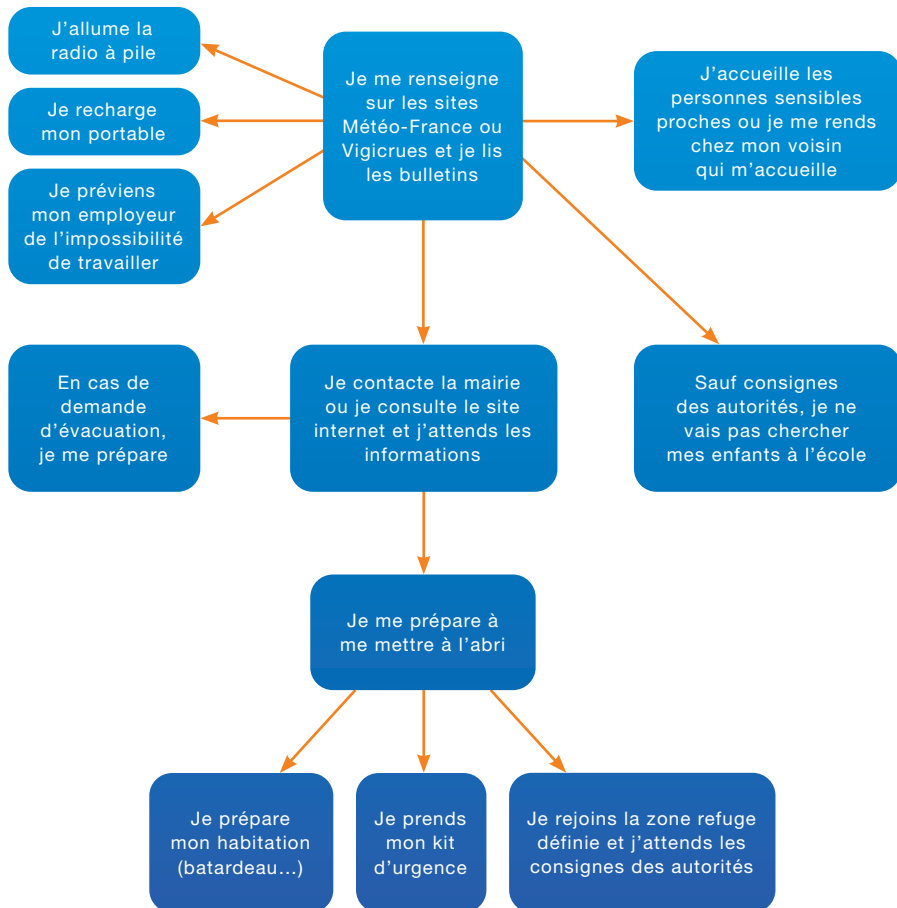


QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 HEURES AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?

Le risque se confirme : se préparer.



JE SUIS À LA MAISON

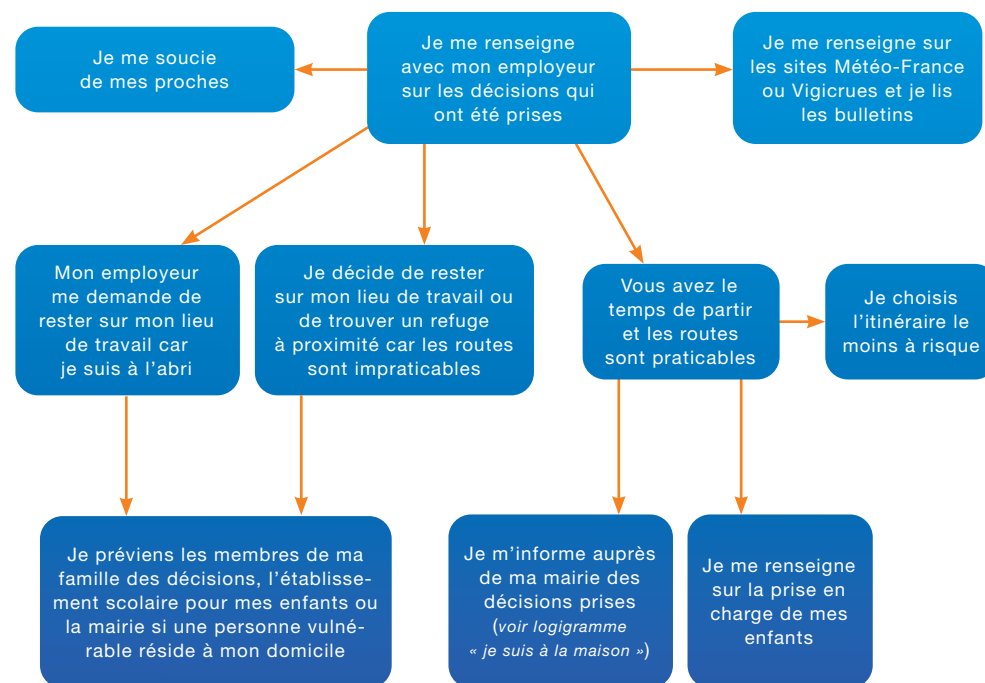


QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 HEURES AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?

Le risque se confirme : se préparer.



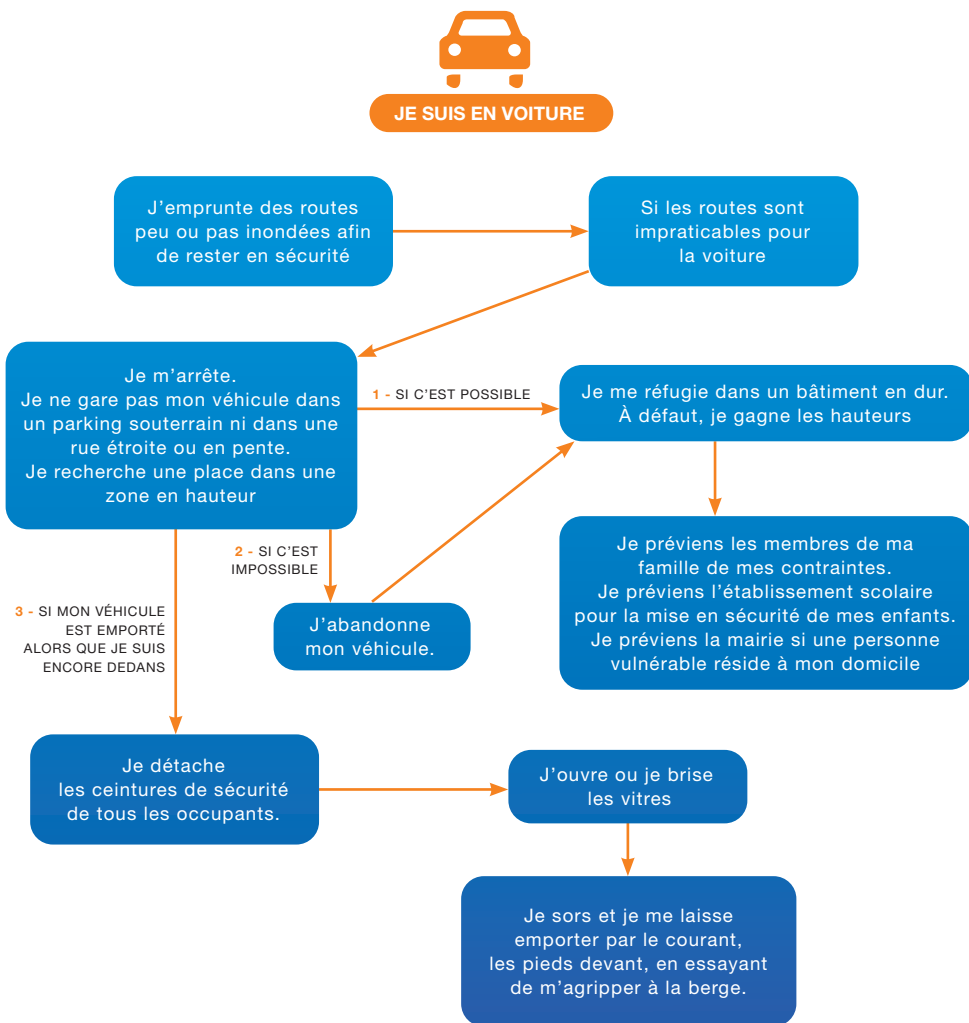
JE SUIS AU TRAVAIL



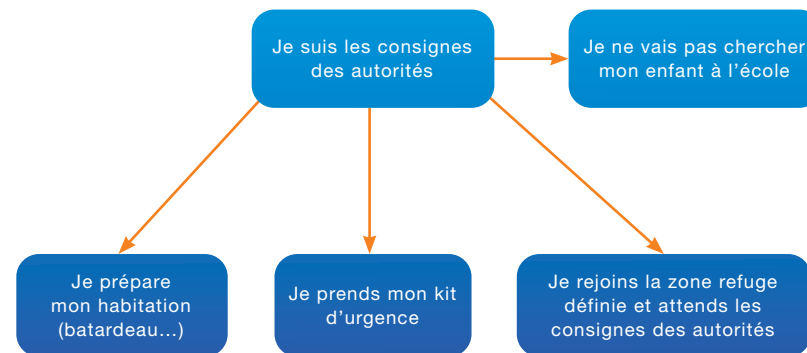


QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 HEURES AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?

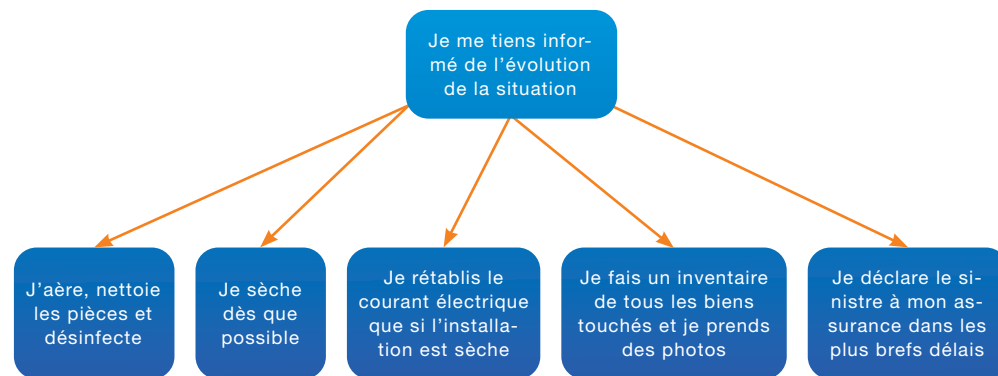
Le risque se confirme : se préparer.



QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 MINUTES AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?



QUE FAIRE LORS D'UN RETOUR AU DOMICILE SUITE À UNE INONDATION ?





Date de publication : juin 2019

Rédacteurs :

Nicolas CATALA, Caroline HERVE, Michel SACHER (Cypres)
Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (MIAM-DREAL PACA)

Contacts :

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC
Chargée de Mission Interregionale Inondation Arc Méditerranéen
Direction DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tél : 04 88 22 63 90 - 06 03 71 86 31
Courriel : ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr

Nicolas CATALA
Chargé de Mission Risques Majeurs
Cypres
Tél : 04 42 13 01 26 - 06 31 48 73 19
Courriel : ncatala@cypres.org

Merci aux personnes suivantes pour leur contribution et leur accueil :

Carole Picco, mairie de Berre l'Etang
Frédéric Gomez, mairie de Berre l'Etang
Cécile Berger, Camping Arc-en-Ciel, Aix en Provence
Auguste Trouillet, Sentinelle Arc
Michel Bacou et Christophe Moulin, CEREMA
Céline Vairon et Yacine Haddou, SABA

Conception graphique et mise en page :
Valérie SCOTTO DI CESARE
www.vsdcom.fr